

Pas d'expulsion des personnes exilées sans solution d'hébergement !

Depuis le 12 janvier, une cinquantaine de personnes exilées, adultes et enfants, se sont installées dans un bâtiment désaffecté de la Région, après avoir été expulsées d'une précédente occupation par la Ville de Rennes. Dans ce contexte, le conseil régional a saisi la justice pour statuer sur l'occupation d'un bâtiment dont il est propriétaire.

Le 25 juin, nous appelions à un rassemblement devant le conseil régional alors que la justice venait de rendre son jugement d'expulsion. Nous avons été accueilli-es par 2 camions de police et une voiture banalisée. Les grilles de l'hôtel de Région, habituellement ouvertes, étaient fermées. Le directeur de cabinet du Président du conseil régional et l'adjoint au DGA-ressources nous ont reçu-es dans des bureaux à l'extérieur de l'hôtel de région, loin des regards.

Lors de ce rendez-vous, nous leur avons demandé ce qu'ils comptaient faire de la décision de justice et pour les occupant-es du bâtiment désaffecté. Leur réponse a été claire : la décision de justice sera exécutée afin qu'une transaction immobilière puisse être conclue. Quid des conséquences humaines ?

La collectivité fait clairement le choix de prioriser cette transaction immobilière faisant fi du droit inconditionnel à l'hébergement en France. Le conseil régional expose ces personnes exilées en situation de grande précarité en les mettant lui aussi à la rue, dans une période politique particulièrement trouble et menaçante. Malgré nos multiples sollicitations, nous n'avons obtenu aucune réponse concrète quant à l'hébergement des personnes vivant dans ce bâtiment.

Donner la priorité à une transaction immobilière par rapport à l'accompagnement de personnes et familles sans aucune solution d'hébergement est pour nous irresponsable humainement et politiquement. De plus, le conseil régional n'a rien fait, ou presque, pour permettre une discussion afin de trouver un compromis entre les différentes parties malgré des demandes répétées des habitant-es et de leurs soutiens ; préférant attendre l'avis d'expulsion. Si tant est que ce bâtiment ne puisse continuer à accueillir ces personnes exilées, quelles autres solutions sont envisageables ?

SUD CT 35 et l'union syndicale Solidaires 35 appellent l'ensemble des organisations politiques qui composent le Nouveau Front Populaire (NFP) ainsi que leurs élu-es

actuellement en mandat à une réponse à la hauteur des enjeux humains et en adéquation avec le programme porté par le NFP.

C'est maintenant qu'on change la vie et la société, et non demain.

Les incantations et les promesses de solidarité, ça suffit : des actes !

Nous savons que la responsabilité de l'accueil et de l'hébergement d'urgence incombe à l'État. Néanmoins, nous attendons de nos élu-es qu'elles et ils restaurent la confiance et l'espoir dans une société plus juste et solidaire.

Nous demandons à rencontrer en urgence le préfet, représentant de l'État et principal responsable de l'hébergement d'urgence, ainsi que les responsables politiques des différentes collectivités territoriales impliquées (la mairie-présidente de ville de Rennes et Rennes métropole, le président du conseil départemental, le président du conseil régional) afin que chacun apporte des propositions concrètes de relogement.

Nous souhaitons associer à cette demande l'inter-organisation de soutien aux personnes exilées avec qui nous menons ces combats.

Contre la haine, le racisme et l'extrême droite !

Pour la régularisation de toutes les personnes exilées !

Personne n'est illégal car personne n'est inégal !

Rennes, le 26 juin 2024

